

**Algérie : mettre un terme à la vague d'arrestations résultant de la politique de répression contre les manifestations**

Au moins 37 étudiant·e·s et membres de la société civile, notamment des militant·e·s politiques, ont été appréhendés depuis le 11 septembre. 24 se trouvent toujours en détention dans l'attente de leur procès pour « incitation à un rassemblement non armé » et atteintes à la sécurité nationale, alors qu'ils ont simplement tenu des pancartes ou pris part à des manifestations.

Près de l'université de Tizi Ouzou, au moins 10 personnes ont été appréhendées le 11 septembre alors qu'elles se rendaient à une action de protestation en faveur de la libération d'individus arrêtés en raison de leurs opinions.

Karim Tabbou, dirigeant de l'Union démocratique et sociale, un parti non autorisé, a été arrêté à son domicile près d'Alger.

Pour rappel, Louisa Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs, a elle été appréhendée le 9 mai et condamnée à 15 ans de prison le 25 septembre par un tribunal militaire.

« Ces personnes ont été questionnées au sujet de leur militantisme politique ou en faveur des droits humains. Elles ont été prises pour cible parce qu'elles avaient exercé leur droit à la liberté d'expression pacifique. Il s'agit là d'une violation inacceptable de leurs droits et libertés », a déclaré Abdelgahni Badi, leur avocat, par ailleurs président du bureau d'Alger de la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme. »

Les normes internationales relatives aux droits humains interdisent les procès de civils devant des tribunaux militaires.

Amazonie :

La CSI (Confédération Syndicale Internationale) a manifesté sa pleine solidarité avec les peuples autochtones de l'Amazonie, qui ont vu des pans entiers de leur territoire partir en fumée, et se mobilise, conjointement avec les syndicats brésiliens et la société civile.

« L'ampleur des dégâts est attribuable à son approche. L'approche basée sur l'extraction s'est généralisée. Tant pour les travailleurs que pour l'Amazonie elle consiste à garantir le libre accès à l'exploitation ».

Les politiques et le négationnisme environnemental du président du Brésil, Jair Bolsonaro, ont été vivement critiqués par la communauté internationale dans la mesure où ils contribuent à la destruction. L'engagement de Bolsonaro à exploiter l'Amazonie faisait partie intégrante de sa campagne électorale : en cela il a choisi d'éliminer les mesures de protection des peuples autochtones et de l'environnement.

Brésil : meurtre de Marielle Franco non élucidé.

Marielle Franco était une femme qui vivait dans une favela. Défenseure des droits humains, elle menait un travail en faveur de la dignité de tous, en particulier des populations les plus marginalisées.

Cela fait plus de 18 mois que Marielle et son chauffeur ont été tués. L'arrestation de deux personnes soupçonnées d'être les auteurs directs de ces homicides n'a cependant pas permis pour l'instant d'identifier les personnes ayant orchestré ce crime.

« Nous ne devons jamais oublier que le Brésil reste l'un des pays les plus dangereux du monde pour les défenseur·e·s des droits humains. En élucidant les meurtres de Marielle Franco et de son chauffeur Anderson Gomes, l'État pourrait montrer qu'il ne tolérera aucune attaque contre les défenseur·e·s des droits humains », a déclaré Jurema Werneck directrice d'Amnesty Brésil .

France. Le sommet du G7 et répression contre les manifestants

Le 24 août des centaines de policiers ont été déployés dans Bayonne; des clôtures de 4 m. de haut ont été érigées sur les 4 ponts de la ville. Les observateurs d'Amnesty International France (AIF) ont été stoppés et fouillés à 6 reprises en 2h dans cette zone.

Une centaine de personnes ont été arrêtées entre le 23 et le 25 août dont environ 70 gardées à vue, parmi elles, 3 observatrices de la Ligue française des droits de l'homme (relâchées le lendemain). Pour Camille Halut, l'une d'entre elles, les intimidations sont passées de policières à judiciaires (Mme C.Halut) : elle est poursuivie au tribunal de Montpellier (1 octobre).

“Les autorités françaises doivent cesser de traiter le droit de manifester avec mépris...Exercer son droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique n'est pas un crime mais un droit fondamental” a déclaré Marco Pérolini, l'un des 2 observateurs d'A.I.F

L'observation jouit d'un statut reconnu en droit international...qui ne souffre aucune confusion avec celui des manifestants. L'observation, en définitive, reste une activité qui vise à accroître les droits de l'homme...

France : discrimination syndicale

« Près d'une personne sur deux se dit discriminée au cours de sa carrière professionnelle en France en raison de son engagement syndical », selon le douzième baromètre sur les discriminations au travail du Défenseur des droits publié jeudi 19 septembre...

« le fait d'exercer une activité syndicale est parfois assimilé par certains employeurs à de l'absentéisme et non à une forme de travail nécessaire au bon fonctionnement de l'organisation, ajoutant à la stigmatisation de l'engagement syndical. » [selon le Défenseur des Droits].

Gabon : un syndicaliste témoigne

Une conférence- débat sur la situation des droits humains au Gabon a eu lieu dans les locaux de Amnesty France le 13/09.

Jean- Remy Yama, président de la Confédération syndicale Dynamique unitaire au Gabon, a témoigné de la répression à laquelle doit faire face la population au Gabon depuis les événements politiques 2016-2019. pour faire taire les dissidents au régime, cela a donné lieu à des arrestations, des détentions arbitraires, des assassinats et des disparitions forcées.

Après la crise post-électorale de 2016 les manifestations publiques et privées ont été systématiquement interdites.

Plus d'une trentaine de membres de Dynamique Unitaire ont depuis lors été arrêtés, interrogés, gardées à vue ou emprisonnés

Hong Kong. Rapport sur les violences policières et sur la politique de la “ligne rouge” menée par Pékin

A partir du 1 octobre, la police a tiré à balles réelles sur les manifestants.

“Les autorités doivent montrer qu'elles entendent protéger les droits humains même si cela implique de s'opposer à la politique de la “ligne rouge” fixée par Pékin”

Un Rapport d'Amnesty intitulé *“Beijing's Red Line in Hong Kong”* a été rendu public le 24 septembre. Il étudie les restrictions des droits pendant l'action Occupy Central, les manifestations du Mouvement des parapluies en 2014, puis celles, plus récentes, contre le projet de loi d'extradition (projet de loi retiré officiellement le 4 septembre dernier).

Rappelons qu'en 2017 le président Xi Jinping a fixé une “ligne rouge” pour Hong Kong concernant “toute tentative d'atteinte à la souveraineté...et de contestation du pouvoir du gouvernement chinois...” Depuis celui-ci a, de façon croissante, considéré l'exercice ordinaire des droits comme un franchissement de cette “ligne rouge”.

Joshua Rosenzweig, responsable régional à Amnesty pour l'Asie de l'est a déclaré: *“Nous demandons aux autorités de Hong Kong d'entendre les revendications des millions de manifestants et de protéger*

leurs droits de réunion pacifique, conformément aux obligations qui leur incombent au titre des normes nationales et internationales...et.qu'elles ordonnent une enquête indépendante et efficace sur les agissements de la police ».

Iran. Prison et flagellation contre des militants des droits du travail et des journalistes

Email Bakhshi et Sepideh Gholian ont dénoncé le non-versement des salaires des ouvriers de l'usine de canne à sucre d' Haft Tappeh, et déclaré qu'ils avaient été torturés après leur interpellation de novembre 2018.

Le 7 septembre un tribunal révolutionnaire de Téhéran a rendu son verdict contre 7 personnes accusées d'avoir participé à des rassemblements pacifiques en faveur des droits des travailleurs et relayé ces événements. Email est passible de 13 ans et demi de prison et 74 coups de fouet, Sepideh et les 4 journalistes de 18 ans de prison.

“Ces citoyens sont condamnés parce qu'ils défendent les droits humains et en dénoncent les violations. Nous demandons aux autorités iraniennes d'annuler ce jugement inique et ces sentences cruelles, et de libérer immédiatement et sans condition ces 7 condamnés” a déclaré Philip Luther, responsable Amnesty pour l'Afrique du nord et le Moyen-Orient.

Qatar : les travailleurs migrants continuent de rentrer chez eux sans avoir été payés ni avoir obtenu justice

Dans son rapport « *All work, no pay : The struggle of Qatar's migrants workers for justice* », Amnesty expose le cas de plusieurs centaines de travailleurs migrants employés par trois entreprises de construction et de nettoyage qui ont abandonné tout espoir de justice et qui sont rentrés chez eux sans un sou depuis mars 2018.

S'intéressant aux cas de trois entreprises dans lesquelles plus de 2000 ouvriers ont travaillé pendant des mois sans être payés, Amnesty International a constaté que, dans le nouveau système, les travailleurs devaient toujours attendre de nombreux mois pour que leurs plaintes soient examinées et qu'ils n'avaient pas pour autant la garantie d'être payés.

Pour rappel :

Le Qatar accueille quelque deux millions de travailleuses et travailleurs migrants, sans respecter les normes internationales du travail. Amnesty International a, à plusieurs reprises, appelé le pays à abolir le système de parrainage (kafala), source d'abus, qui lie les travailleurs à leur employeur pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq années et qui empêche certains d'entre eux, notamment les employé.e.s de maison, de quitter le pays sans autorisation de leur employeur.

Russie/Ukraine.

Incarcérés après l'occupation et l'annexion illégale de la Crimée par la RussieLe réalisateur Oleg Sentsov et 65 autres détenus libérés dans le cadre d'un échange de prisonniers, remercient les militants d'Amnesty international.

CR du Séminaire réunion avec de syndicalistes cubains

Le 24 Septembre, a eu lieu un séminaire, organisé par la CFDT et dans ses locaux, pour débattre sur la situation des droits humains à Cuba auquel La Commission Syndicats d'Amnesty International France a participé.

Bien que Cuba, membre fondateur de l'OIT depuis 1919, ait ratifié les conventions concernant les droits humains, le Rapport d'experts du Comité de la liberté syndicale internationale mentionne que le gouvernement cubain ne reconnaît pas les syndicats indépendants et que ceux-ci souffrent des mesures restrictives imposées.

Les représentants des syndicats indépendants ASIC, GIRSEC ont dressé un tableau inquiétant concernant leurs organisations respectives : une répression constante (harcèlement, arrestations, emprisonnement, licenciement), ... accusés de ne pas être en conformité avec la ligne politique du gouvernement.

Il ne peut pas y avoir des syndicats indépendants s'il n'y a pas de liberté d'expression, d'organisation, de réunion et de manifestation.

La Commission Syndicats d'AIF cherche à se RENFORCER pour mener au mieux ce travail passionnant et essentiel d'information et d'appel :

Nous nous partageons la veille (lecture de la presse syndicale, des communiqués et documents presse), les rédactions des AU « syndicats », des Brèves, de la Chronique spéciale 1er mai, ainsi que la participation à des réunions.

A votre disposition pour toute demande de précisions...